



Angers, le 11 août 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Canicule : la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole adaptent leurs services

Météo-France a placé le département de Maine-et-Loire en vigilance orange canicule à compter du mardi 11 août et ce jusqu'à la fin de semaine. Face à cet épisode de fortes chaleurs, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole annoncent prendre de nouvelles mesures.

Des mesures renforcées pour protéger les enfants dans les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs appliquent déjà un ensemble de mesures de protection adaptées aux fortes chaleurs : **adaptation des activités et des sorties, vigilance sanitaire, rafraîchissement des locaux, vigilance vestimentaire et hydratation renforcée.**

Afin de limiter davantage l'exposition des enfants et des personnels aux fortes températures, de nouvelles dispositions sont mises en place **du mercredi 12 au vendredi 14 août inclus** :

- **Les familles qui le souhaitent peuvent garder leur enfant à la maison.** Les journées d'absence liées à cette mesure ne seront pas facturées.
- **Un départ anticipé est possible après le repas, à partir de 13h15**, puis à tout moment jusqu'à 18h.
- **Les accueils de loisirs fermeront exceptionnellement à 18h**, au lieu de 18h30.

Horaires d'ouverture du CCAS et accompagnement des publics fragiles

Du mardi 11 au vendredi 14 août, l'accueil du Centre communal d'action sociale (CCAS) sera fermé les après-midis et proposera un accueil en continu de 8h00 à 14h00.

Le Point accueil santé solidarités (Pass) adapte également ses horaires et sera ouvert **de 8h00 à 11h30** puis **de 14h00 à 16h00** entre le mardi 11 et le vendredi 14 août.

Durant ces périodes de fortes chaleurs, les résidences autonomie et les Ehpad du CCAS ouvrent leurs portes à tous les publics âgés :

- **Dans les résidences autonomie** de 9h à 19h30. Il est notamment possible d'apporter son pique-nique et ses couverts afin de déjeuner dans une salle au frais :
 - Résidence autonomie Bellefontaine ;
 - Résidence autonomie Saint-Michel ;

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr

presse.angers.fr

- Résidence autonomie La Corbeille-d'argent ;
 - Résidence autonomie Grégoire-Bordillon ;
 - Résidence autonomie Les Justices ;
 - Résidence autonomie Robert-Robin.
- **Dans les Ehpad de 14h à 18h :**
- Ehpad Gaston-Birgé ;
 - Ehpad César-Geoffray.

Le dispositif de veille canicule à destination des personnes âgées, isolées ou vulnérables reste pleinement mobilisé et les personnes inscrites peuvent être contactées régulièrement par les équipes du CCAS afin de s'assurer de leur situation et de répondre à leurs éventuels besoins.

Les inscriptions sont toujours possibles auprès de **Cap Seniors & Aidants** : [Conseil et accompagnement personnalisés : Angers.fr](#)

Ouverture des parcs et jardins prolongée jusqu'à 22h

Afin de permettre aux Angevins de profiter au mieux des espaces verts durant cette période de canicule, **la fermeture de plusieurs parcs et jardins est décalée à 22h.**

Cette mesure est effective **du mardi 11 au vendredi 14 août inclus** et concerne :

- le jardin des Plantes ;
- le jardin des Beaux-Arts ;
- le parc de la Chalouère ;
- le jardin de la Roseraie ;
- le parc de l'Arboretum ;
- le parc du Pin ;
- le parc du Hutreau ;
- le parc d'Ollone ;
- le parc Saint-Léonard ;
- le parc Bellefontaine ;
- le jardin Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine ;
- l'aire de jeux de la Faculté de pharmacie ;
- le square Cœur de Maine.

Ne sont pas concernés par cette mesure : le parc de la Garenne, le parc de Pignerolle et les cimetières.

Les horaires des musées adaptés les 12 et 13 août

Le Muséum des Sciences naturelles et le musée Jean-Lurçat de la Tapisserie contemporaine seront ouverts au public uniquement de 10h à 13h les mercredi 12 et jeudi 13 août.

Le musée Jean-Lurçat reste ouvert aux horaires habituels.

Réorganisation des horaires de tournées de collecte des déchets

En période de canicule, les tournées de collecte des déchets sont également adaptées. Pour garantir une collecte optimale, il convient de sortir les bacs la veille au soir des jours de ramassage et de les rentrer uniquement après le passage du camion.